

Bonus/malus des cotisations patronales d'assurance chômage :

Dans le cadre du projet de la réforme de l'assurance chômage, un système de bonus/malus sur les cotisations patronales d'assurance chômage sera mis en place pour les entreprises de plus de 11 salariés relevant de 7 secteurs économiques dont celui de « *la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, et d'autres produits minéraux non métalliques* ». Ce mécanisme, qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021, pourrait être étendu à termes à tous les secteurs économiques. Le SNCP, comme d'autres organisations professionnelles, a été surpris de cette inclusion d'autant plus qu'en 2018, lors des négociations de l'assurance chômage, le secteur du caoutchouc n'était pas spécialement visé par le système des bonus/malus. Le projet de décret sera examiné le 16 juillet prochain par les partenaires sociaux, au niveau interprofessionnel, dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective. Le SNCP et sa Commission sociale sont particulièrement mobilisés sur ce sujet.